



Chers amis,

En cette période difficile, je tiens tout d'abord à vous témoigner, au nom de toute l'équipe de l'association AVA, mon plus sincère soutien. Je mesure à quel point la situation est dure pour tous. **Mes pensées accompagnent chacun d'entre vous qui êtes touchés**, de près ou de loin, par le coronavirus.

A [AVA](#), si nous sommes au service des animaux, nous n'en agissons pas dans le respect de la sécurité des personnes. Au sein de notre Refuge, notre équipe est toujours sur le terrain pour prendre soin des 500 animaux dont nous avons la responsabilité. **Nos animaux âgés, handicapés, malades ou dits "dangereux" doivent bénéficier des mêmes attentions que d'ordinaire, malgré les circonstances.** Comme chaque jour de l'année, il faut continuer à les nourrir, à les soigner, à les promener, les câliner, les surveiller... Nous veillons cependant scrupuleusement à la sécurité de nos équipes, c'est pourquoi nous sommes dans l'obligation de fermer le Refuge au public.

Cette crise sanitaire que le monde est en train de traverser doit nous pousser à **nous interroger sur la façon dont nous traitons les animaux.** Vous n'êtes pas sans savoir que le coronavirus Covid-19 se serait développé d'abord chez la chauve-souris avant d'être transmis à l'humain, en transitant probablement par le pangolin. L'origine de cette transmission se situerait dans un marché de Wuhan, en Chine, où sont vendus de nombreux animaux sauvages (louveteaux, salamandres géantes, rats...), parfois vivants, comme ailleurs dans ce pays et sur le continent asiatique.

La Cites (Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) régit depuis 1975, sous l'égide de l'ONU, le commerce d'espèces sauvages. En théorie, elle protège plus de 37 000 espèces. Mais en pratique, **la vente illégale d'animaux sauvage n'a cessé de croître ces dernières années.**

L'éveil des consciences

La Chine avait bien tenté de mettre fin à ce commerce lors de la dernière crise du Sras en 2002-2003. Il a cependant repris de plus belle... Désormais, face à l'épidémie de coronavirus Covid-19, la Chine a décidé d'interdire "complètement" et immédiatement le commerce et la consommation d'animaux sauvages. Bien que le Parlement chinois ait approuvé une proposition de loi visant à empêcher « la mauvaise habitude de trop consommer des animaux sauvages et protéger efficacement la santé et la vie de la population », deux questions subsistent : **faut-il que des milliers d'êtres humains meurent pour éveiller les consciences ?** Et cette "interdiction" sera-t-elle définitivement appliquée, ou bien seulement jusqu'à la prochaine crise sanitaire... ?

Parallèlement, en février dernier, la Chine (plus précisément la province de Hunan) a aussi dû faire face à une crise de grippe aviaire H1N1, quasiment passée sous silence dans les médias. 20 000 poulets ont été abattus en un week-end pour enrayer la crise. Là encore, **faut-il que des drames se produisent pour que l'on se questionne, enfin, sur nos pratiques d'élevage ?**

Il est temps d'agir !

Je dis bien nos pratiques d'élevage. Car ce n'est pas seulement la Chine qui est visée, mais bien **les méthodes d'élevage industrielles pratiquées dans le monde entier**, y compris chez nous, en France. Après la crise de la vache folle dans les années 1990, le SARS-CoV en 2002-2003 (transmis à l'Homme par la chauve-souris), la grippe aviaire H5N1 en 2005, la grippe porcine H1N1 en 2009, et enfin le Covid-19 en 2020, **quand ouvrira-t-on enfin les yeux sur la nécessité de revoir nos pratiques ?**

L'être humain a tendance à réagir lorsqu'il est mis devant le fait accompli. C'est souvent trop tard. Nous en payons les conséquences aujourd'hui. Il est temps d'agir pour **repenser, à l'échelle mondiale, la façon dont nous traitons, élevons et consommons les animaux.** C'est le meilleur moyen de prévenir la propagation de maladies telles que le Covid-19.

Thierry Bedossa
Docteur vétérinaire
Président

JE FAIS UN DON

SUIVEZ-NOUS



AVA Refuge
Ferme du Quesnoy
76220 Cuy-Saint-Fiacre
info@avarefuge.com
www.avarefuge.fr

Association AVA loi 1901 et son fonds de dotation [BEHA](#) habilité à recevoir des dons et des legs.